

**Complément d'avis n°2021/01-11
relatif à l'accréditation de
l'École spéciale militaire Saint-Cyr (ESM St-Cyr)
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

Objet

Injonction émise dans l'Avis n°2021/01-11 concernant l'École Spéciale Militaire Saint-Cyr, portant sur la transmission d'un plan d'action sur trois recommandations.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'École spéciale militaire Saint-Cyr,
- Vu la note de synthèse établie par Patrick OBERTELLI, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 17 novembre 2021,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La Commission prend acte **avec réserves** du rapport suite à injonction transmis par l'école. Elle demande un échéancier de la mise en place du plan d'action demandé, à transmettre au plus tard le 2 mai 2022.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 17 novembre 2021.



La présidente,
Elisabeth CREPON